



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/COM.1/L.33  
21 mars 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Commission du commerce des biens et services,  
et des produits de base  
Onzième session  
Genève, 19-23 mars 2007  
Point 10 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE DES BIENS ET  
SERVICES, ET DES PRODUITS DE BASE SUR SA ONZIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations,  
du 19 au 23 mars 2007

Rapporteur: M<sup>me</sup> Dinar Henrika Sinurat (Indonésie)

Orateurs:

Ministre du commerce et de l'industrie du Bénin

Angola, pour le Groupe africain

Allemagne, pour l'Union européenne

Bélarus, pour le Groupe D

Bénin, pour les pays les moins avancés

Fédération de Russie

Chine

## I. DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. Le **Ministre du commerce et de l'industrie du Bénin** a évoqué les questions qui jouaient un rôle fondamental dans les efforts de lutte contre la pauvreté des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés d'Afrique de l'Ouest. La baisse continue des prix des produits de base sur le marché international combinée à la hausse des prix des facteurs de production faisait que de nombreux petits agriculteurs africains n'étaient plus compétitifs sur les marchés et qu'ils se retrouvaient dans une position commerciale intenable. De plus, les subventions agricoles et les mesures de soutien interne dans les pays développés avaient des effets délétères, par exemple sur la production et les exportations de coton en Afrique de l'Ouest. Ainsi, de petits producteurs de coton et d'autres produits de base disparaissaient chaque jour en Afrique de l'Ouest, ce qui contribuait à aggraver la pauvreté. Le Ministre a demandé aux donateurs d'apporter leur soutien à la CNUCED dans les efforts qu'elle faisait pour aider les pays en développement à faire face aux incidences sur le développement de la situation désastreuse de la production cotonnière tout en soutenant leurs efforts pour obtenir l'élimination des subventions dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'OMC. Il a également souligné les incidences négatives sur la compétitivité des exportations de la hausse de la facture pétrolière. Il était nécessaire d'exploiter d'autres sources d'énergie existantes, y compris les biocombustibles, et il était donc important d'évaluer les incidences sur l'environnement et sur le développement de ces autres sources possibles.

2. La CNUCED apportait une contribution précieuse au développement des pays en développement, en particulier par des programmes de qualité qui renforçaient les capacités en matière de politique commerciale et de négociations commerciales, ainsi que les capacités institutionnelles et réglementaires, et par des programmes de formation et des activités de renforcement des compétences nationales et régionales en matière commerciale. Quelques exemples en étaient la formation aux problèmes commerciaux internationaux, l'assistance en matière de transport multimodal, l'investissement, le droit et la politique de la concurrence, y compris les examens collégiaux volontaires, et en particulier l'appui fourni à l'UEMOA, et le Cadre intégré en faveur des PMA. Grâce à l'appui de la CNUCED, les pays membres de l'UEMOA possédaient désormais des compétences solides en matière de lutte contre les pratiques inéquitables et anticoncurrentielles, telles que les ententes injustifiables. Des obstacles non tarifaires, tels que des critères de traçabilité détaillés et complexes, jouaient un rôle toujours

plus important sur les marchés internationaux au détriment des produits exportés par les pays en développement. De ce fait, les travaux de la CNUCED sur les obstacles non tarifaires contribueraient à une amélioration de l'accès aux marchés internationaux pour les produits de ces pays. À cet égard, les produits issus de l'agriculture biologique et les produits relevant du biocommerce exportés par l'Afrique devraient également bénéficier d'un meilleur accès au marché européen des produits biologiques.

3. Le Ministre a dit que le programme JITAP avait considérablement renforcé les capacités de négociation du Bénin et devait être poursuivi et renforcé. Il s'est déclaré favorable à l'engagement de la CNUCED dans l'initiative de «L'aide pour le commerce», en invitant les donateurs à fournir à la CNUCED les ressources nécessaires. Il a enfin déclaré que si la CNUCED n'existait pas, il faudrait la créer.

4. Le représentant de l'**Angola**, parlant au nom du **Groupe africain**, a insisté sur la contribution de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base à la promotion d'un dialogue constructif qui pourrait aider à la préparation de la douzième session de la Conférence, à travers l'élaboration de lignes directrices claires, d'options, de recommandations, ainsi que l'apport d'un soutien concret aux pays en développement. Une attention particulière devrait être accordée aux besoins et aux intérêts des pays africains compte tenu de la faible participation persistante de ces pays au commerce international, de leur dépendance à l'égard des produits de base et de leur incapacité de tirer pleinement parti des possibilités commerciales au titre de la clause de la nation la plus favorisée ou d'accords commerciaux régionaux ou préférentiels sans réciprocité. Cela supposait notamment une application pleine et entière de la décision prise à la Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong d'accorder un traitement en franchise et hors contingent aux PMA. Le seul accès aux marchés n'était pas suffisant: il devait s'accompagner d'une assistance pour améliorer les capacités d'offre et répondre aux besoins en matière d'ajustement découlant des réformes commerciales. À cette fin, la participation active de la CNUCED à la mise en œuvre de l'initiative de «L'aide pour le commerce» concernant le commerce des biens et services, et des produits de base était justifiée. La nécessité de respecter et d'appliquer des normes de qualité et des normes environnementales changeantes limitait également la capacité des pays africains de pénétrer les marchés d'exportation. Une attention particulière devait être accordée à ce type de difficultés, y compris par le biais du Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales

et l'accès aux marchés, qui aidait déjà les pays africains à s'adapter aux prescriptions pour les produits horticoles sur les marchés d'exportation.

5. Hisser leur production et leur commerce des produits de base à un niveau de compétitivité internationale était une préoccupation prioritaire pour les pays africains. L'économie africaine des produits de base avait des problèmes qui lui étaient particuliers et qui nécessitaient des mesures spécifiques. La hausse des cours de certains produits avait entraîné une hausse des niveaux de revenu. Dans le même temps, la hausse des prix du pétrole brut risquait de compromettre les perspectives de développement. Toutes ces questions avaient été examinées à la réunion d'experts consacrée à l'énergie fin 2006 et devraient continuer d'être étudiées par la CNUCED, notamment lors des conférences annuelles sur le pétrole et le gaz en Afrique. L'appui de la CNUCED au développement du marché des biocombustibles en Afrique avait été d'une importance fondamentale, y compris le partenariat avec la Banque de la CEDEAO et le Gouvernement ghanéen pour la création d'un fonds africain pour les biocombustibles.

6. Le commerce Sud-Sud, en particulier le commerce interrégional, restait un potentiel inexploité pour les pays africains, ce à quoi il pourrait être remédié, avec le soutien de la CNUCED, au moyen d'initiatives telles que le Nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique, la troisième série de négociations au titre du SGPC et la Commission trilatérale Inde, Brésil, Afrique du Sud (IBSA).

7. Les travaux de la CNUCED avaient été bénéfiques pour les pays africains. Les activités relatives aux services avaient véritablement accru la capacité de nombreux pays en développement d'évaluer les implications de la libéralisation des services aux niveaux régional et multilatéral. La CNUCED avait renforcé la capacité des pays africains de participer plus efficacement aux négociations de Doha et avait aidé à clarifier de complexes questions de négociations commerciales. Elle avait aidé les États ACP dans leurs actuelles négociations avec l'Union européenne sur des accords de partenariat économique. Les examens collégiaux volontaires du droit de la concurrence organisés par la CNUCED étaient d'une très grande utilité pour de jeunes organismes chargés des questions de concurrence. Les travaux de l'Équipe spéciale sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement en matière de promotion de la production et des débouchés commerciaux de produits issus de l'agriculture biologique en Afrique de l'Est offraient des possibilités de

promouvoir le commerce, le développement et la lutte contre la pauvreté. L'initiative de la CNUCED relative aux biocombustibles permettait de viser des objectifs économiques, sociaux et environnementaux positifs, mais il fallait tenir compte des besoins en matière de sécurité alimentaire. Les biocombustibles et les produits issus de la biodiversité constituaient également des secteurs d'intérêt potentiel pour les pays en développement.

8. Les activités de coopération technique de la CNUCED concernant l'analyse des politiques, la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités institutionnelles jouaient un rôle fondamental dans la promotion du développement et devaient bénéficier du soutien des partenaires de développement de l'Afrique. Il fallait plus particulièrement mentionner le JITAP, qui devait être poursuivi et élargi à un plus grand nombre de pays africains. En conclusion, le représentant a souligné l'importance de la collaboration de la CNUCED avec d'autres institutions.

9. Le représentant de l'**Allemagne**, parlant au nom de l'**Union européenne (UE)**, a dit que l'Union européenne attachait une grande importance au rôle consultatif de la CNUCED en matière de commerce et de développement. Elle soutenait les efforts déployés par la CNUCED pour contribuer efficacement à un véritable progrès dans les pays en développement. Le représentant a souligné la nécessité de parvenir à une conclusion ambitieuse, équilibrée et globale des négociations de Doha, en appelant tous les grands partenaires à agir dans un esprit d'engagement constructif. Le Cycle de Doha devait déboucher sur des perspectives additionnelles en matière d'accès aux marchés pour les pays en développement. Également, un programme global et renforcé d'aide au commerce, avec un accroissement sensible des ressources financières, était à la fois une nécessité en soi et un élément essentiel du Programme de Doha pour le développement. Le représentant s'est félicité de l'importance accordée aux accords commerciaux régionaux Sud-Sud et il a invité la CNUCED à poursuivre et à élargir son analyse de ces instruments.

10. Concernant les produits de base, la CNUCED devrait faire des recommandations sur des mesures pouvant aider les petits producteurs et transformateurs à participer au marché mondial, notamment au sein des chaînes d'approvisionnement et réduire progressivement la dépendance excessive à l'égard des produits de base. La réunion d'experts sur ce thème avait fait des propositions détaillées qui pouvaient être reprises. L'instabilité croissante des prix, notamment

dans le secteur de l'énergie, était un autre important domaine où la CNUCED pouvait être utile. Elle pourrait analyser les instruments financiers et les instruments de gestion des risques qui avaient été intégrés dans le Plan d'action de l'Union européenne relatif aux produits de base agricoles, devant être appliqués par la Banque mondiale, la CNUCED et d'autres institutions. Les efforts de la CNUCED pour aider les pays en développement à intensifier leur utilisation de sources d'énergie renouvelables, s'agissant en particulier de l'initiative relative aux biocombustibles, pouvaient constituer une contribution appréciable à cet égard.

11. L'Union européenne partageait les inquiétudes quant au risque qu'un recours croissant aux obstacles non tarifaires ne compromette le succès de la libéralisation du commerce. Les obstacles non tarifaires touchaient toutes les formes de commerce, et cette question devrait faire l'objet d'une attention prioritaire et d'une intensification de la coopération internationale. Toutefois, cela ne devait en aucune façon limiter le droit des pays d'appliquer des mesures légitimes pour répondre à des préoccupations non commerciales. L'Union européenne se félicitait expressément de la constitution du Groupe de personnalités sur les obstacles non tarifaires et de l'Équipe d'appui multi-institutions correspondante.

12. L'Union européenne notait que le commerce des services continuait de croître, en particulier dans le cadre des accords commerciaux régionaux Sud-Sud. Il était essentiel pour les nouveaux secteurs de services dans les pays en développement d'être encadrés par des normes réglementaires et institutionnelles intérieures adéquates de façon à profiter de la croissance du commerce international des services. Les accords commerciaux régionaux entre pays en développement et pays développés, tels que les accords de partenariat économique en cours de négociation, pouvaient y contribuer. Toutefois, il fallait s'assurer que ces accords commerciaux régionaux étaient conformes au système commercial multilatéral. Une attention particulière devrait être accordée aux conclusions de la réunion d'experts sur l'accès universel aux services.

13. Parmi les aspects intéressants de la problématique commerce, environnement et développement, le Groupe consultatif de la CNUCED sur les prescriptions environnementales et l'accès aux marchés pour les pays en développement jouait un rôle spécial. Il devait aider ces pays à élaborer des stratégies prospectives, faciliter l'échange d'informations, examiner le rôle des normes fixées par les entreprises privées et promouvoir une coopération plus étroite entre les organismes internationaux de normalisation.

14. Le représentant du **Bélarus**, parlant au nom du **Groupe D**, a dit que les pays en transition continuaient d'être confrontés à des difficultés découlant de la mondialisation économique et de l'évolution rapide du système commercial international. Ils poursuivaient et finalisaient les réformes économiques visant à les transformer pleinement en économie de marché. Si beaucoup de progrès avaient été faits en matière de privatisation et de libéralisation, des difficultés avaient surgi concernant la conception et l'application de politiques nationales appropriées de commerce et de développement, ainsi que des instruments réglementaires correspondants, d'autres difficultés étant de participer avec profit aux flux internationaux de commerce et d'investissement, notamment dans le cadre de négociations et d'accords commerciaux multilatéraux et régionaux. Certains pays en transition s'étaient heurtés à des difficultés particulières du fait que leur revenu national par habitant restait à un très faible niveau, comparable à celui de pays en développement, voire de PMA. Pour d'autres, des résultats appréciables avaient été obtenus en matière de réforme, mais des efforts continus restaient nécessaires pour consolider et renforcer les capacités nationales concernant les politiques et les négociations commerciales. Les pays en transition avaient donc toujours besoin du soutien de la communauté internationale et de la CNUCED en matière de commerce et de développement. Les activités de la CNUCED devaient être renforcées et approfondies concernant la contribution au développement du système commercial international, en particulier dans les domaines suivants: négociations commerciales multilatérales et régionales; accession à l'OMC; commerce des services, où le mouvement temporaire de personnes physiques restait primordial; intégration et coopération régionales; et aspects relatifs au développement de la propriété intellectuelle.

15. Le représentant a noté avec satisfaction les travaux d'analyse réalisés par la CNUCED sur des critères d'évaluation comparative en matière de développement et il attendait beaucoup d'un perfectionnement de l'indicateur du commerce et du développement. Le droit et la politique de la concurrence étaient un autre domaine d'activité de la CNUCED profitable aux pays en transition, qui devait être renforcé. Enfin, les travaux de la CNUCED relatifs aux produits de base étaient également importants, s'agissant en particulier de l'énergie, et de nouvelles initiatives en la matière devaient être engagées en faveur des pays en transition.

16. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés (PMA)**, a évoqué la place marginale que les PMA occupaient dans l'économie mondiale et a souligné le désir de ces pays d'améliorer leur situation. En moyenne, les PMA représentaient 0,5 % des exportations

mondiales et 0,7 % des importations mondiales. Il était nécessaire d'améliorer leur capacité de production et d'offre, de façon qu'ils puissent s'intégrer davantage dans l'économie mondiale. La baisse tendancielle des prix des produits de base avait pénalisé leurs exportations.

Par exemple, au premier semestre de 2003, les cours du café représentaient à peine 17 % des cours de 1980, les chiffres pour le coton et le cuivre étant, respectivement, de 33 % et 42 %.

La diversification et la transformation structurelle dans les PMA étaient essentielles pour que ces pays puissent tirer profit de leurs produits de base. À cet égard, ils comptaient sur le soutien de la CNUCED aux producteurs de coton et sur l'initiative relative au coton à l'OMC. Également, le Groupe d'étude international sur les produits de base créé lors de la onzième session de la Conférence pouvait jouer un rôle fondamental en aidant les pays en développement à tirer profit des produits de base.

17. Le représentant a exprimé sa satisfaction du soutien apporté par la CNUCED aux PMA pour l'adoption de la Déclaration de Livingstone, adressée à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC. Il a souligné l'aide précieuse que représentaient le JITAP et le Cadre intégré. L'appui apporté par la CNUCED aux PMA dans les négociations commerciales avait été décisif.

Le traitement en franchise et hors contingent appliqué aux exportations des PMA devait englober les produits actuellement assujettis à des droits de douane, y compris les produits agricoles, le poisson et le bois. L'accès effectif aux marchés était également compromis par l'intensification des obstacles non tarifaires, lesquels devaient être éliminés. Les prescriptions environnementales avaient des incidences particulières sur les exportations des PMA. Plus de 90 % des exportations de Kiribati et de la Gambie, et presque 80 % des exportations du Cambodge étaient touchées par de telles prescriptions. La CNUCED devait accroître son assistance aux PMA, en particulier à leurs petites et moyennes entreprises, pour les aider à s'adapter aux normes internationales et à surmonter les obstacles non tarifaires. Le commerce des services dans les PMA était concentré dans des secteurs traditionnels à faible productivité. Il fallait renforcer la contribution des services au développement dans ces pays, notamment par l'élaboration de politiques et de stratégies spécifiques. Accroître la participation des PMA aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial était une autre priorité. À cet égard, des recommandations utiles avaient été formulées par la Réunion d'experts consacrée au secteur énergétique.

18. Le système commercial multilatéral offrait les meilleures perspectives commerciales à tous les pays avec l'application de la clause de la nation la plus favorisée. Dans le même temps, les



accords commerciaux régionaux avaient évolué et pouvaient être d'utiles laboratoires d'échange d'informations et d'élaboration de règles et stratégies commerciales, et servir aussi à l'acquisition d'un pouvoir de négociation. L'intégration régionale de pays en développement pouvait aider à remédier aux contraintes structurelles pesant sur la compétitivité, s'agissant par exemple des infrastructures économiques. C'était un moyen d'accélérer le développement et l'intégration dans l'économie mondiale. Ainsi, les accords d'intégration régionale entre pays en développement devaient être renforcés. Toutefois, il fallait bien veiller à ce que régionalisme et multilatéralisme ne deviennent pas des processus contradictoires.

19. Le représentant de la **Fédération de Russie** a souligné la nécessité de renforcer le rôle de la CNUCED en tant qu'importante instance de dialogue intergouvernemental pour la promotion d'un consensus sur les actuels problèmes de commerce international, dans l'optique du développement. Il a souligné le caractère éminemment pertinent de questions telles que les obstacles non tarifaires et le commerce des services, les produits de base et l'énergie. Les résultats des réunions d'experts sur le secteur énergétique, l'accès universel aux services, les petits producteurs de produits de base et régionalisme et multilatéralisme avaient servi de plate-forme à des discussions approfondies et à des conclusions utiles. Les travaux du Groupe des personnalités constitué par le Secrétaire général de la CNUCED sur les obstacles non tarifaires étaient également importants. La CNUCED devait poursuivre et intensifier son assistance aux pays avant et après leur accession à l'OMC; elle devait élaborer les meilleures pratiques en matière de politique commerciale, en s'inspirant des expériences nationales, et analyser la situation et les tendances des marchés mondiaux de biens et services, s'agissant en particulier des produits de base et des nouveaux secteurs dynamiques du commerce mondial.

20. Le représentant de la **Chine** a dit que la communauté internationale devait prendre des mesures pour stabiliser les prix des produits de base et promouvoir la diversification des exportations des pays en développement. Il était également nécessaire de réduire encore les droits de douane, d'éliminer les obstacles non tarifaires, et d'intégrer pleinement le principe de non-réciprocité dans les négociations commerciales multilatérales, y compris le Cycle de Doha. Tout devait être fait pour aboutir à un résultat positif dans les négociations de Doha. Concernant l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les négociations devaient viser à la réduction ou à l'élimination des droits de douane élevés, des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits, s'agissant en particulier des produits intéressant le commerce

d'exportation des pays en développement. La libéralisation du commerce des services dans les secteurs et selon les modes de fourniture intéressant les pays en développement pourrait être un moyen efficace de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Les mesures environnementales ne devaient pas donner lieu à des obstacles au commerce des biens et services. En outre, les pays développés devraient accorder un traitement spécial et différencié aux pays en développement de façon que ces pays puissent véritablement tirer profit du système commercial multilatéral. L'initiative de «L'aide pour le commerce» était importante, car elle pouvait réellement aider les pays en développement à transformer de nouvelles perspectives commerciales en croissance économique.

-----